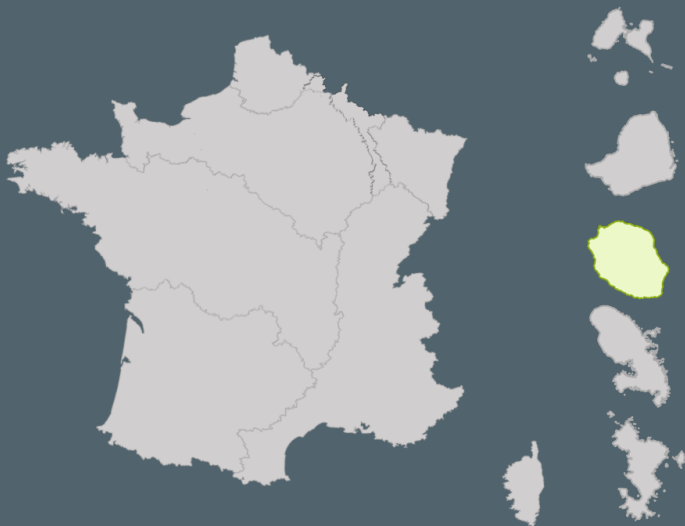




ETUDE NATIONALE DE LA RECUPERATION DES COÛTS DES SERVICES LIES A L'UTILISATION DE L'EAU

Synthèse

Septembre 2025

**SUR LE
DISTRICT DE
LA REUNION**

Rédacteurs principaux

**Fady Hamadé
Pauline Janvier
Sacha Bigarré**

Contacts : Contacts@ireedd.com

A - CADRE GENERAL

L'article 5 de la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000, établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, appelée Directive Cadre sur l'Eau (DCE), impose aux États membres de prendre en compte le principe de récupération des coûts des services liés à l'eau, y compris les coûts financiers et environnementaux.

Cet exercice est conduit tous les 6 ans, au lancement des révisions des SDAGE. Les résultats présentés ci-dessous portent sur la période 2017-2021 et sont exprimés en moyennes annuelles. Ces résultats serviront au rapportage dans le cadre de l'écriture des SDAGE 2028-2033.

Cette étude a été réalisée par le groupement IREEDD et Actéon (bureaux d'études). Elle a été pilotée par la Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB) et l'Office français de la biodiversité (OFB) pendant 17 mois.

QU'EST-CE QU'UN SERVICE LIE A L'EAU ?

Ce sont toutes les activités humaines qui assurent ou utilisent l'eau dans ses différents usages. On distingue deux grandes catégories :

1. Les services de base. Ce sont les services directement liés à l'approvisionnement en eau et au traitement des eaux usées par les services publics d'eau potable et d'assainissement collectif (SPEA) ; à savoir :

- La distribution d'eau potable : captage, traitement et acheminement de l'eau jusqu'aux usagers (ménages, entreprises...).
- L'assainissement des eaux usées : collecte, traitement et rejet des eaux usées dans le milieu naturel.

2. Les autres services liés à l'eau (au sens large de la DCE). Il s'agit des activités qui interviennent sur l'eau sans être des services publics d'eau potable ou d'assainissement, mais qui ont un impact sur la ressource :

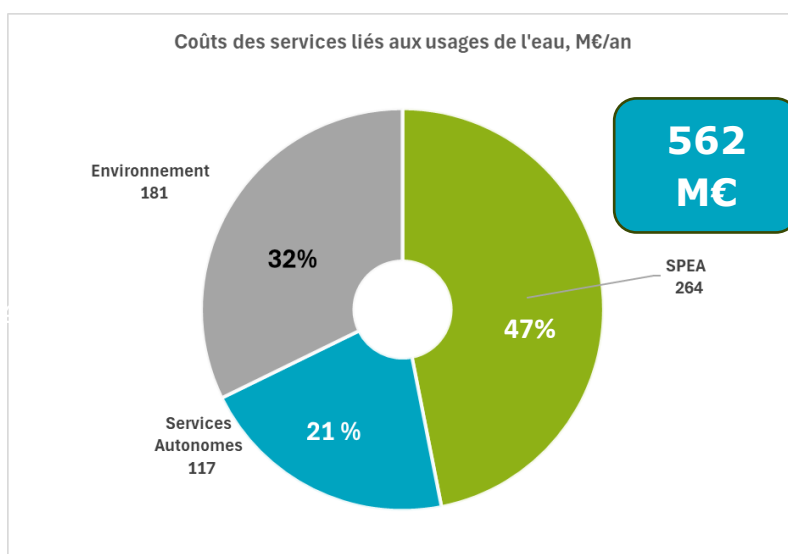
- Irrigation agricole : prélèvements d'eau pour les cultures,
- Utilisation industrielle de l'eau : pour la production ou le refroidissement,
- Hydroélectricité : usage de l'eau pour produire de l'énergie,
- Gestion des milieux aquatiques : aménagements de cours d'eau, restauration écologique, protection contre les crues.

Toutes ces activités qui utilisent ou affectent la ressource en eau doivent contribuer financièrement à sa gestion, selon le principe pollueur-payeur.

COMBIEN ÇA COÛTE ? QUI PAIE ?

Chaque année, environ 562 millions d'euros sont dépensés pour assurer les services liés à l'eau.

- 47 % vont aux services collectifs d'eau potable et d'assainissement (ce sont les services gérés par les collectivités).
- 21 % servent à financer, de façon autonome, les autres services, comme l'assainissement non collectif, les prélèvements et épurations autonomes des industriels, les prélèvements des agriculteurs, etc.
- Mais il faut aussi tenir compte des impacts sur l'environnement : pollution, prélèvements excessifs, etc. Ces dommages environnementaux représentent un coût de 181 millions d'euros, soit 32 % du total.



Le financement des services est assuré par **deux grands types de contributeurs** :

✓ **1. Les usagers directs :**

- Ils paient via leur **facture d'eau** pour les services collectifs.
- Ils utilisent leurs **propres moyens** pour les systèmes autonomes.

✓ **2. Les autres contributeurs :**

- Les **contribuables** (via les impôts) apportent aussi une part du financement.
- L'**environnement**, qui absorbe une partie des coûts non pris en charge par les usagers de l'eau sous la forme de dégradation des milieux aquatiques. Ces coûts, assimilés à des "*services gratuits*", sont évalués à l'aune des coûts de restauration du bon état des masses d'eau.

L'analyse de la récupération des coûts vise à rendre compte et répondre aux questions suivantes :

- Quelle part du coût est couverte par chaque acteur usager ?
- Qui paie à la place de qui, lorsque le coût total n'est pas entièrement pris en charge par l'utilisateur direct ?

B - LES SPEA : UN SERVICE VITAL... ET UN PATRIMOINE A ENTREtenir

Sur le bassin, les services publics d'eau potable et d'assainissement collectif (qui assure la distribution d'eau et le traitement des eaux usées) coûtent chaque année 243 millions d'euros ;

- ➔ 70 % de ce coût est financé directement par les factures payées par les usagers,
- ➔ Le reste est couvert par des aides et subventions publiques.

⚠ **Un patrimoine technique important**

Pour assurer ce service, il faut entretenir un vaste réseau d'équipements : canalisations, stations d'épuration, réservoirs, usines de traitement...

Si on devait reconstruire à neuf l'ensemble de ces installations aujourd'hui, cela coûterait environ **5,4 milliards d'euros**.

⚠ **Un entretien insuffisant aujourd'hui**

Chaque année, les collectivités investissent en moyenne **82 millions d'euros** pour entretenir et renouveler ce patrimoine. Mais pour que le service reste fiable et durable à long terme, il faudrait investir environ **103 millions d'euros** par an.

- ➔ Résultat : Il manque près de **21 millions d'euros** d'investissement chaque année pour assurer un bon niveau d'entretien.

⚠ **Une dette invisible pour les générations futures**

Ce retard d'investissement ne se voit pas forcément tout de suite, car les installations fonctionnent encore correctement. Mais il représente une "*dette grise*" pour les générations futures :

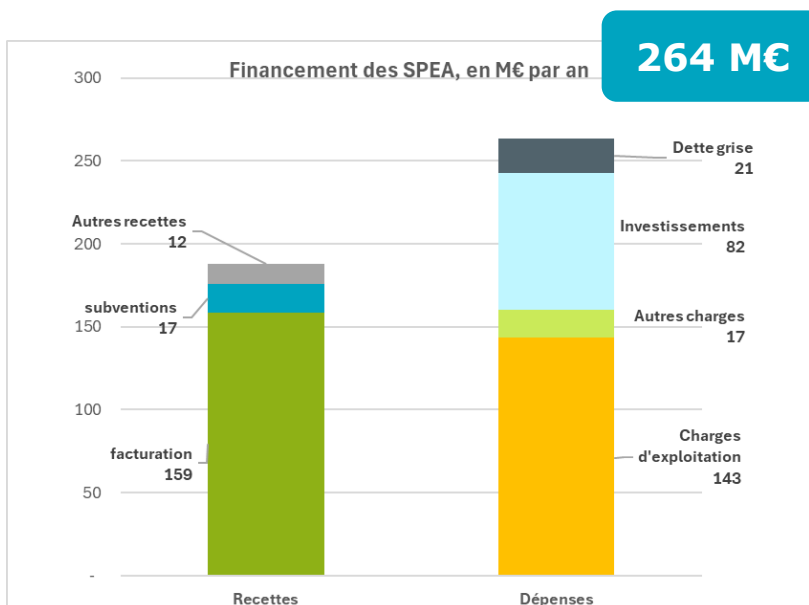
- ➔ un manque d'entretien accumulé,
- ➔ qui pose des problèmes (pannes, fuites d'eau dans les réseaux, coûts de fonctionnement plus élevés, etc.),
- ➔ et qui sera supportée par les abonnés de demain.

Finalement, **le coût d'un SPEA DURABLE sur le district de La Réunion serait de 264 M€ d'euros par an.**



Message clé

Investir aujourd'hui dans nos réseaux d'eau, c'est préserver la qualité et la sécurité du service pour les générations futures, tout en évitant des coûts bien plus élevés.



C - LES COÛTS POUR COMPTE PROPRE

117 M€

Combien dépensons-nous pour gérer l'eau... en dehors des services publics ?

En plus des services collectifs (eau potable, assainissement), de nombreux **usagers – particuliers, industries, agriculteurs – gèrent leur propre eau**. Ce sont les "**coûts pour compte propre**", c'est-à-dire les dépenses engagées **directement par ces usagers** pour capter, utiliser, traiter ou rejeter l'eau, sans passer par un service public collectif.

Sur le bassin, ces coûts représentent **262 millions d'euros chaque année**, répartis de la façon suivante.

1. Assainissement non collectif des particuliers

Certains foyers ne sont pas reliés à un réseau public d'assainissement. Ils utilisent des systèmes d'assainissement individuel.

👉 Les ménages non raccordés aux réseaux collectifs d'assainissement devraient dépenser, théoriquement¹, **environ 73 millions d'euros par an** pour entretenir et renouveler leur installation.

2. Approvisionnement autonome en eau pour les industries

Certaines entreprises captent directement l'eau (rivière, nappe...). Elles doivent aussi **traiter cette eau** pour la rendre utilisable.

👉 Le coût de ce service autonome est estimé à **8,6 millions d'euros par an**.

3. Traitement des eaux usées industrielles

Quand les industriels rejettent de l'eau usée, ils doivent la **traiter eux-mêmes**, notamment pour respecter les normes environnementales.

👉 Cela leur coûte environ **15,8 millions d'euros par an**.

4. Coûts agricoles

- **Traitement des effluents d'élevage** : Les agriculteurs doivent gérer les déjections animales de manière respectueuse de l'environnement.

👉 Coût estimé : **3,51 millions d'euros par an**.

- **Irrigation** : L'eau utilisée pour arroser les cultures peut être gérée individuellement ou via des structures collectives (3 périmètres irrigués ILO, PISUD et Champ Borne gérés par le Département).

👉 Coût estimé : **2,46 millions d'euros par an²**.

6. Hydroélectricité

L'eau des rivières et des barrages est utilisée pour produire de l'électricité. Cela implique des coûts d'investissement et d'entretien.

👉 Coût estimé : **13,69 millions d'euros par an**.

7. Protection contre les inondations

Construire et entretenir des digues, bassins ou systèmes d'alerte pour limiter les dégâts dus aux crues coûtent cher.

👉 Coût estimé : **18,5 millions d'euros par an** (valeur encore exploratoire).



Pourquoi ces données sont-elles importantes ?

Ces coûts, qui ne sont pas toujours visibles par les usagers, participent pleinement à l'usage et à la gestion de l'eau. Les prendre en compte, c'est mieux comprendre l'effort réel de la société pour gérer durablement la ressource en eau, et **partager équitablement les responsabilités**.

¹ Théoriquement car les vidanges des installations devraient se faire une fois tous les 4 ou 5 ans, mais dans la réalité, les vidanges se font à un rythme moins fréquent, sans que l'on sache combien.

² Les investissements des périmètres ILO, PISUD et champ Borne ayant été financés par des subventions, la consommation de capital fixe a été reprise sous la forme de transferts reçus par les agriculteurs.

D - LES TRANSFERTS

Quand on parle de financement de l'eau, on pense souvent aux **factures payées** ou aux **dépenses directes engagées par les usagers**. Mais il existe un autre levier important : les **transferts financiers**.

• Qu'est-ce qu'un transfert ?

Un **transfert**, c'est un **flux d'argent qui circule entre différents acteurs**, sans lien direct avec l'usage de l'eau. On distingue deux grandes catégories :

✓ Les transferts reçus

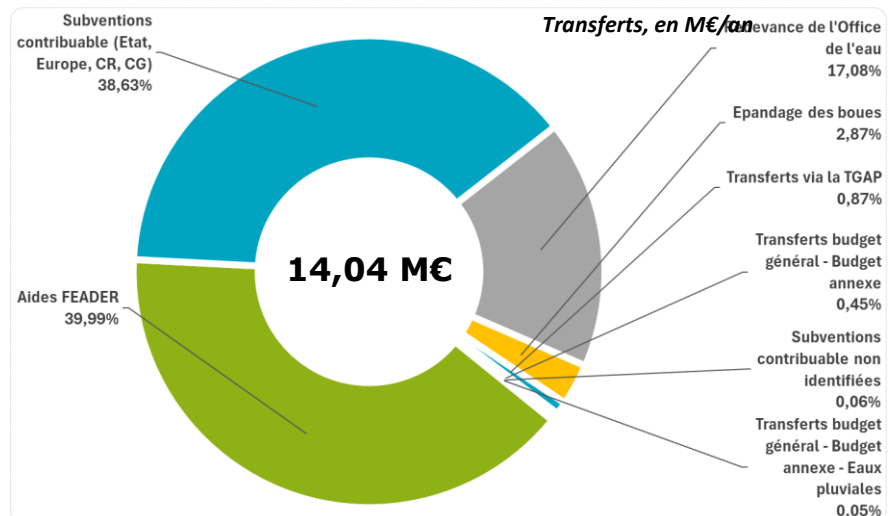
Ce sont des aides ou subventions versées à un acteur (ex. : collectivité, agriculteur, industriel) pour réduire le coût des services de l'eau.

→ Ils allègent la facture de celui qui en bénéficie.

✓ Les transferts payés

Ce sont des redevances ou taxes versées par les usagers (ménages, entreprises, etc.) pour compenser leur impact sur la ressource.

→ Ces paiements permettent notamment d'intégrer dans le prix de l'eau les effets négatifs sur l'environnement.



⚠ Un rôle important dans la redistribution

Les transferts **modifient la manière dont les coûts sont répartis** entre les différents acteurs :

- Certains reçoivent des aides,
- D'autres paient des redevances et taxes,
- Certains font les deux à la fois.

Cela peut conduire à des **effets redistributifs** entre usagers, c'est-à-dire que **certains paient pour compenser les coûts supportés par d'autres**. Ces effets ont été **mesurés, par exemple, dans le fonctionnement des Offices / Agences de l'eau**, qui attribuent des aides ou prélèvent des redevances en fonction des usages et des impacts (*Voir le Zoom sur les effets redistributifs des aides et redevances de l'Office de l'eau*).

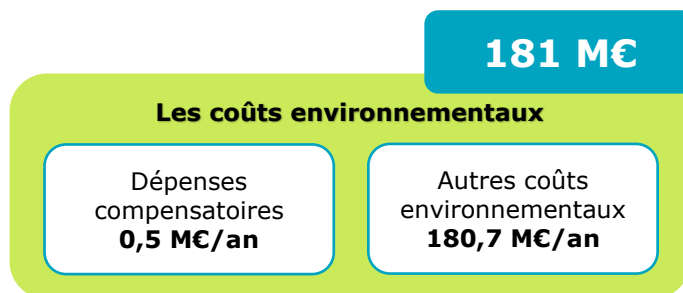
🎯 Pourquoi c'est important ?

Comprendre ces transferts permet de :

- Mieux **évaluer qui paie quoi** pour les services liés à l'eau,
- Et s'assurer que les **usagers qui polluent ou consomment beaucoup contribuent à la hauteur de leur impact**.

E - LES COÛTS ENVIRONNEMENTAUX : CE QUE LE SERVICE LIE À L'EAU CÔTE À LA NATURE

Quand on parle des **coûts liés à l'eau**, on pense souvent aux factures ou aux investissements techniques. Mais il faut aussi tenir compte de ce que cela **coûte à l'environnement**. Ces **coûts environnementaux** reflètent les **impacts négatifs de nos usages de l'eau sur les milieux naturels** (rivières, nappes, zones humides...).



On distingue deux types de coûts :

✓ Les dépenses compensatoires : réparer ou prévenir les dégâts

Ce sont les **dépenses concrètes** engagées pour :

- **Corriger** une pollution ou une dégradation déjà survenue (par exemple, surcoût de potabilisation, dépolluer une rivière),
- **Limiter** les effets d'une activité sur l'environnement (mesures palliatives),
- **Éviter** que des dommages ne se produisent (prévention, aménagements protecteurs).

👉 Ce sont les **coûts visibles** des actions menées pour préserver ou restaurer la qualité des milieux aquatiques.

✓ Les autres coûts environnementaux : ce que la nature perd sans réparation

Ce sont les **dégradations de l'environnement qui ne sont pas compensées**. Par exemple :

- Disparition d'une zone humide,
- Perte de biodiversité,
- Altération de la qualité d'un cours d'eau.

👉 On parle ici de la **valeur des services écologiques perdus** : ce que les milieux aquatiques nous apportaient gratuitement (filtration de l'eau, régulation des crues, habitats pour la faune...), mais que nous avons **détérioré sans corriger**.

🎯 Pourquoi ces coûts sont importants ?

Intégrer les coûts environnementaux permet de :

- **Mieux mesurer les impacts réels** de nos activités sur l'eau,
- **Prendre des décisions intégrant ces impacts**,
- **Faire en sorte que le prix de l'eau reflète aussi le coût pour la nature**.

C'est un **levier essentiel** pour aller vers une **gestion équilibrée et responsable de la ressource en eau**.

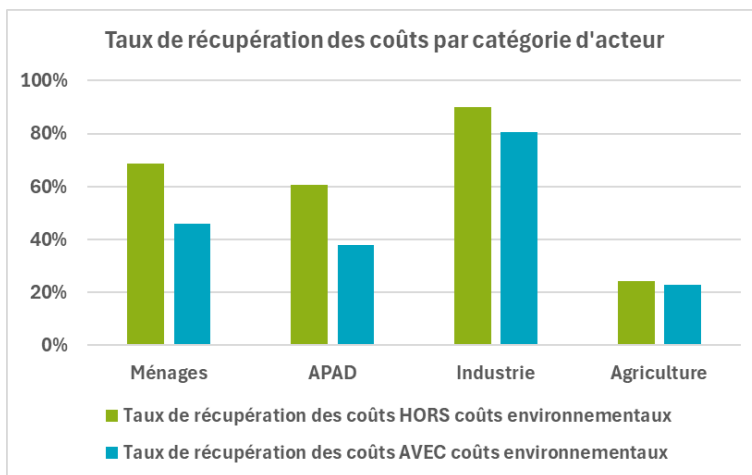
F - LES RATIOS DE RECUPERATION DES COUTS

Pour mieux comprendre la part réellement prise en charge par chaque acteur, on calcule pour chaque catégorie d'acteur un taux de récupération des coûts : ce **ratio rapporte ce que chacun paie sur le coût réel des services dont il bénéficie**.

Que nous disent ces taux de récupération ?

- Ce sont les **industriels** financent le plus plus l'ensemble des services qu'ils utilisent.
- Les **ménages, agriculteurs** et autres usagers professionnels (APAD) **ne couvrent pas la totalité des coûts**. Ils reçoivent des aides, en grande partie **financées par les contribuables**.
- Les agriculteurs bénéficient d'importantes aides des contribuables.
- **Les contribuables**, c'est-à-dire l'ensemble des citoyens, français et européens, à travers leurs impôts, apportent une aide importante au financement des usages de l'eau : **52 millions d'euros par an**,
 - dont **19 M€** pour soutenir les services d'eau potable et d'assainissement des ménages,
 - et **33 M€** pour aider les agriculteurs.

Ils reçoivent aussi, dans une moindre mesure, des reversements ou avantages évalués à **0,6 M€**. Leur **contribution nette** s'élève donc à **51,4 M€ par an**.



✓ La part "*silencieuse*" de l'environnement

L'environnement aussi contribue, sans envoyer de facture :

- Il **fournit des services gratuits** (filtration naturelle de l'eau, maintien de la biodiversité, régulation des crues...).
- Mais ces services sont **altérés par nos usages** de l'eau (prélèvements, pollutions...).

➔ Le coût de ces **dégradations non compensées** est estimé à **181 M€ par an**. C'est une **charge cachée** qui pèse sur les milieux naturels... et sur notre avenir.



En résumé

Le financement des services liés à l'eau repose sur :

- Des **usagers directs**, qui paient une partie des coûts,
- Des **contributions publiques**, notamment des contribuables,
- Et des **services écologiques fournis par la nature**, dégradés sans compensation.

Prendre en compte **toutes ces dimensions, visibles et invisibles**, est essentiel pour mieux piloter les politiques de l'eau et pour financer une politique publique de façon plus équitable et durable.

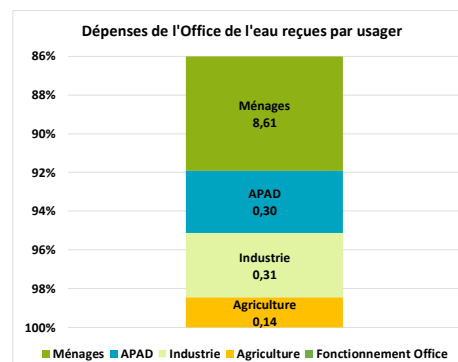
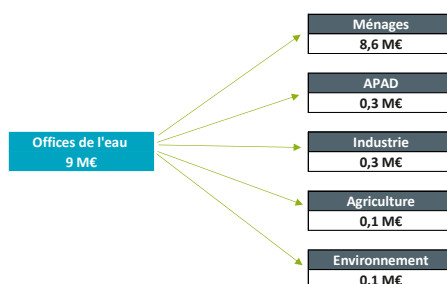
ZOOM SUR LES EFFETS REDISTRIBUTIFS DES AIDES ET REDEVANCES DE L'OFFICE DE L'EAU

LES AIDES PERÇUES PAR LES USAGERS

Les aides versées par l'Office de l'eau aux usagers regroupent les autorisations, et 10% des avances remboursables, valorisés au titre d'équivalent subvention.

La figure ci-contre présente une synthèse des aides de l'Office de l'eau aux différentes catégories d'usagers.

Schéma du transfert via les aides de l'Office (hors fonds de concours)



LES REDEVANCES PAYÉES PAR LES USAGERS

Les redevances payées par les usagers comprennent les redevances pour pollution et modernisation des réseaux de collecte (payées par les usagers raccordés aux réseaux) ; les redevances pour prélèvement (payées par chaque redevable) ; et les autres redevances pour obstacle, stockage et protection des milieux aquatiques.

La figure ci-contre présente la répartition de ces redevances par catégorie de redevables.

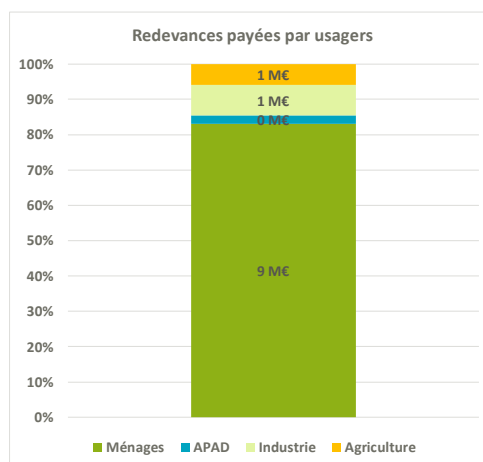
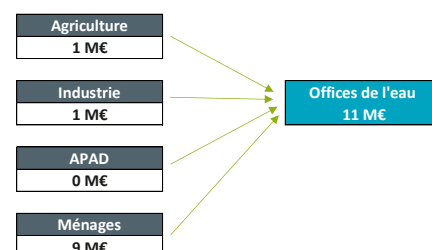
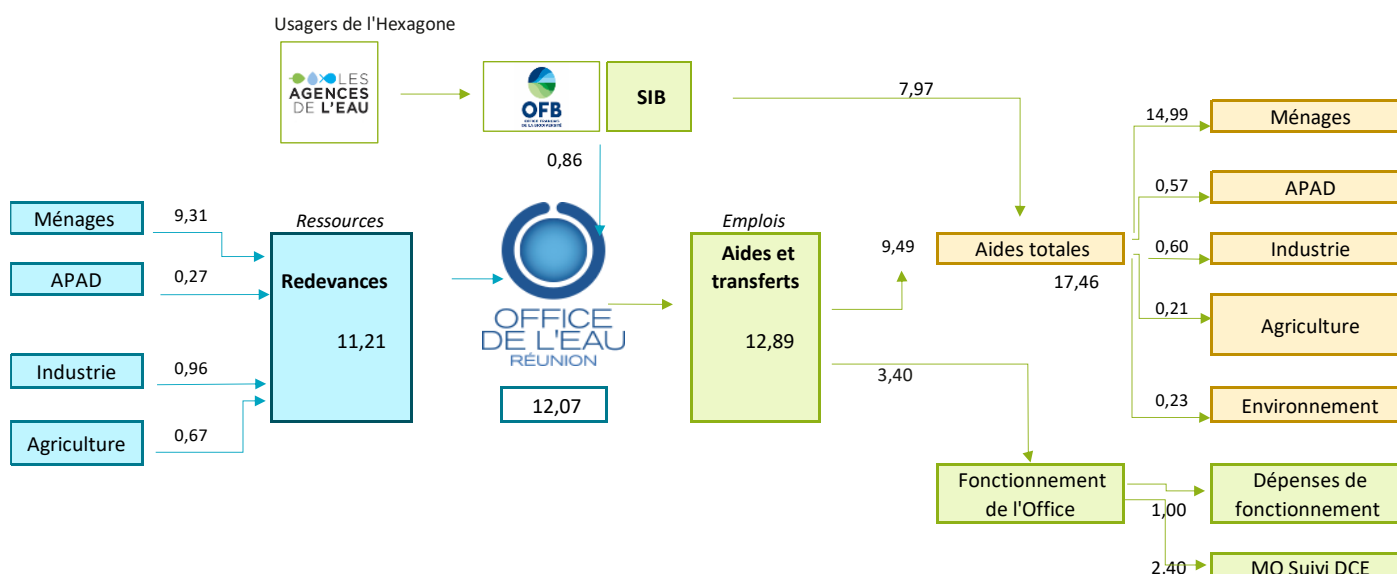


Schéma du transfert via les redevances (hors Redevances Phytosanitaires)



BILAN DES TRANSFERTS ENTRE USAGERS VIA LE MECANISME DES AIDES-REDEVANCES DE L'OFFICE DE L'EAU

La figure ci-dessous présente le bilan des transferts payés et reçus via l'office de l'eau.



Les résultats, agrégés par catégorie d'usagers, permettent de rendre compte des effets redistributifs des aides et redevances des agences/Offices de l'eau (Tableau ci-dessous). La contribution des acteurs en redevances payées se lit en colonne, et les aides perçues en ligne. Sur la diagonale, les montants indiqués correspondent aux montants reçus par chaque catégorie d'acteur, provenant de leurs propres contributions.

Effets redistributifs des aides et redevances sur le district de La Réunion

		Contributeurs								Part des bénéfices
		Ménages	APAD	Industrie	Agriculture (dont Ecophyto)	Environnement	Solidarité interbassin (OFB)	Autres dépenses	Total	
Bénéficiaires	Ménages	8,61	-	-	-	-	6,38	-	14,99	78%
	APAD	0,01	0,27	0,01	0,01	-	0,27	-	0,57	3%
	Industrie	-	-	0,31	-	-	0,29	-	0,60	3%
	Agriculture (dont Ecophyto)	-	-	-	0,14	-	0,06	-	0,21	1%
	Environnement	0,05	-	0,04	0,03	-	0,10	-	0,23	1%
	Solidarité interbassin (OFB)	-	-	-	-	-	-	-	-	0%
	Autres dépenses - Dont dépenses de fonctionnement	0,65	-	0,60	0,48	-	0,86	-	2,58	13%
	Total	9,31	0,27	0,96	0,67	-	7,97	-	19,18	100%
Part des contributions à l'ensemble des acteurs		49%	1%	5%	3%	0%	42%	0%	100%	